

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE
Commune de Lesdins

Laon, le 8 février 2023

L'état de catastrophe naturelle a été reconnu par arrêté interministériel paru au Journal Officiel le 8 février 2023.

Au titre des mouvements de terrains hors sécheresse géotechnique du 21 au 22 juin 2021 :

LESDINS

La préfecture de l'Aisne rappelle que les sinistrés disposent d'un **délai de 30 jours** à compter de la publication de cet arrêté pour effectuer leur déclaration de sinistre auprès de leurs compagnies d'assurances.

Pôle départemental de la communication interministérielle

Tél. : 03 23 21 82 15 - 06 07 98 05 83 - 06 85 47 34 69
Mél.: pref-communication@aisne.gouv.fr

 Préfet de l'Aisne   @Prefet02

Préfet de l'Aisne

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet
des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr.
2, rue Paul Doumer - CS 20656
02010 LAON Cedex

